

Inauguration du lac Luitel

PROTECTION DE LA NATURE

CLASSEMENT du LAC LUITEL comme RÉSERVE NATURELLE

Le 26 Mai 1962 eut lieu l'inauguration des plaques annonçant la protection du site du Lac Luitel (route de Chamrousse, Isère) en présence de Mr M. DOUBLET Préfet de l'Isère et de nombreuses autres personnalités.

La cérémonie commença à 17 h. par une présentation du lac et de ses environs par Mr Gobert Conservateur des E. F., Mr Debelmas et Mr Ozenda, Professeurs à la faculté qui exposèrent à l'assistance les raisons du classement de ce site qui sont d'ordre biologique principalement et le situèrent dans son contexte géographique, géologique, botanique, et zoologique. Ce petit lac situé sur une moraine gla-

ciaire a conservé une faune et une flore d'une richesse et d'une variété exceptionnelle puisque, entre autres, il contient environ 25 espèces de **Sphaignes**, un très grand nombre de **Diatomées**, et voit croître sur ses bords des plantes de tourbière dont **Drosera rotundifolia** et **Vaccinium oxycoccos**. Le but du classement est d'empêcher la disparition de ces richesses par l'implantation de constructions humaines risquant de provoquer la pollution des eaux ou des variations de leur niveau. Le camping est également interdit aux abords immédiats du lac afin d'éviter l'abandon de débris de toutes origines.

Le classement du Lac Luitel comme Réserve Naturelle est le premier et seul exemple jusqu'à présent d'application du nouvel article 8 bis de la loi de 1930 sur les sites et il est le résultat des efforts répétés de la Société Dauphinoise d'Études Biologiques et de Protection de la Nature représentée par son délégué à la Protection de la Nature Mr Gobert, qui le premier proposa ce classement.

La cérémonie se termina par un vin d'honneur à la Maison forestière principale de Prémol après une brève allocution de Mr Gobert.

Le principe de la publication d'une plaquette consacrée au Lac Luitel a été crrêté à l'issue de cette cérémonie.